

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 Février 2026



16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	11
Conseillers présents :	7
Pouvoirs :	0
Voix délibératives :	7

L'an deux mille vingt-six, le 19 février, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 09 Février 2026, s'est réuni, à 17h00, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, au Siège de la Communauté de Communes du Minervoïs au Caroux à Saint Pons de Thomières

Étaient présents : Jean ARCAS ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Catherine LISTER ; Luc LOUIS ; Thérèse SALAVIN ; Catherine SONZOGNI

Ayant donné pouvoir :

Étaient absents : André ARROUCHE ; Jean-Pierre BARTHES ; Franck LIGNON ; Sylvie MIQUEL

A été élu secrétaire de séance : Catherine SONZOGNI

Délibération n° : 2026.02.19/028

Objet : Demande de subvention d'investissement – Fonds de modernisation des EAJE

Crèche « Les Coccinelles »

VU la circulaire 2018/004 du 18 Décembre 2018 instituant un fonds de financement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant et visant à assurer la pérennisation de ces établissements d'Accueil du Jeune Enfant ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du Minervoïs au Caroux et notamment sa compétence Petite Enfance ;

VU la délibération n° 2025.06.12/088 du 12 Juin 2025 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire pour solliciter toutes les subventions d'investissement pour les projets et actions de l'intercommunalité et conclure les conventions de financement afférentes ;

CONSIDERANT que la CAF s'engage à apporter un soutien financier aux gestionnaires pour moderniser leurs établissements (travaux dont la nature n'entre pas dans le cadre réglementaire du plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant (Piaje) ;

CONSIDERANT que les subventions d'investissement accordées au titre du Fonds de Modernisation des EAJE sont plafonnées à hauteur de 80% des dépenses subventionnables et réelles ;

CONSIDERANT qu'afin de maintenir un accueil de qualité et de préserver le service, il s'avère nécessaire d'acquérir du matériel pédagogique et de réaliser des travaux de peinture intérieure au sein de la crèche « Les Coccinelles » ;

Le plan de financement prévisionnel (HT) est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Achat de matériel pédagogique	957,07 €	CAF DE L'HERAULT (Fonds de modernisation des EAJE)	2 074,54 €
Peinture intérieure	3 192,00 €	Conseil Départemental de l'Hérault	691,51 €
		Autofinancement	1 383,02 €
TOTAL Dépenses	4 149,07 €	TOTAL Recettes	4 149,07 €

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'UNANIMITÉ (7 POUR)

- **Valide** le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Président à solliciter auprès des services de la CAF de l'Hérault une aide financière à l'investissement dans le cadre du Fonds de Modernisation des EAJE pour la crèche « Les Coccinelles » à hauteur de 2 074,54 € pour l'année 2026 ;
- **Autorise** Monsieur le président à solliciter auprès des services du Conseil Départemental de l'Hérault une aide financière à l'investissement pour la crèche « Les Coccinelles » à hauteur de 691,51 € pour l'année 2026 ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.


Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

La Secrétaire de séance
Mme Catherine SONZOGNI



Le Président
M. Patrick CABROL



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr